

payer en or, pendant qu'ils produiraient les articles nécessaires pour leur propre consommation. Cette idée était illusoire. Il y a, dans le commerce, des lois aussi certaines que les lois de la gravitation, et l'une d'elles est que le peuple doit acheter là où il vend, et qu'il doit échanger les produits qu'il a à vendre, contre ceux qu'il a besoin d'acheter. C'est l'illusion dans laquelle est tombé le gouvernement américain et, inutile pour moi de dire à la chambre que, quelques années plus tard, le gouvernement canadien a suivi l'exemple des Etats-Unis et qu'il a commis la même erreur ; et quel en est aujourd'hui le résultat ? L'histoire du monde nous a toujours enseigné que la demande stimule la production. L'Angleterre elle-même ne fait pas exception à la règle, qui veut qu'une nation achète où elle vend, et lorsqu'elle s'est aperçue que l'Amérique ne voulait pas acheter d'elle, elle résolut d'acheter son blé dans un autre pays ; elle se retourna vers un autre peuple et elle vit que les Indes lui offraient un sol fertile pour la production du blé, de sorte qu'elle en a encouragé la culture là comme dans d'autres pays encore, où elle s'est fait un marché pour ses produits manufacturés.

Avant ce temps-là, ses peuples n'avaient jamais pensé à cultiver le blé pour l'importation, tandis qu'à présent, ce sont eux qui contribuent à alimenter la plus grande partie de l'Angleterre.

Voyons ce qui est résulté pour l'Amérique. Dans les Indes, la récolte de trois minots de blé ne coûte pas plus cher que celle d'un seul minot en Amérique, mais aussi les Indes prennent les produits anglais en échange. Quel a été le résultat de cela ? Les Etats-Unis ont cru pouvoir forcer l'Angleterre à acheter leur grain pour de l'argent comptant, mais ils s'aperçoivent maintenant qu'ils se sont trompés, Ce marché a disparu pour eux, et peut-être pour toujours ; car l'Angleterre peut échanger ses produits dans les pays où elle a encouragé la production du blé, mais elle ne peut les expédier ni aux Etats-Unis, ni au Canada en échange des articles dont elle a besoin.

Tel est l'état des choses qui existe depuis que les Etats-Unis, qui avaient autrefois le marché des céréales, ont perdu ce marché. Eh bien ! M. l'Orateur, le Canada se trouve dans la même condition que les Etats-Unis, et il nous faut pourvoir à ces changements ; il nous faut remédier au fait que les produits du sol ont beaucoup moins de valeur qu'autrefois.

Ils nous faut aussi remédier à un autre état de choses alarmant : nos propriétés perdent beaucoup de leur valeur ; l'ancienne fertilité du sol s'épuise, et non-seulement les produits se vendent beaucoup moins cher, mais encore nous en produisons beaucoup moins ; de sorte que la chandelle se trouve à brûler par les deux bouts.

L'honorable député de Huron nous a indiqué un moyen de remédier à cet état de choses ; il nous a dit comment on peut soulager le peuple du fardeau qui pèse sur ses épaules, et comment on peut augmenter la fertilité du sol. Ce n'est pas seulement en faisant produire à un acre de terre deux fois plus qu'il produisait auparavant, que nous pouvons faire face à ce changement des choses. Comme je l'ai dit en commençant, l'on peut dire qu'il ne s'agit que d'affaires de peu d'importance ; mais lorsque vous venez à étudier le montant de droits payés sur les articles nécessaires aux cultivateurs, vous voyez que ces droits forment un montant effrayant. L'autre jour, j'ai reçu une lettre d'un cultivateur

très intelligent de mon comté, dans laquelle il attirait mon attention sur le fait que le tarif permet aux fabricants de sel de se liquer ensemble — car c'est le tarif qui est la cause de toutes ces coalitions qui se sont formées dans le pays — et il me faisait remarquer dans cette lettre que cette coalition avait tellement fait augmenter le prix du sel, qu'aujourd'hui il a atteint des proportions effrayantes pour le consommateur, de sorte que le sel a presque cessé d'être employé comme engrais. Ce monsieur avait fait l'expérience du sel comme engrais, et il sait parfaitement bien que quoiqu'il soit bon sur presque tous les sols, cependant, il y a certains sols où le sel produit des résultats meilleurs que ceux produits par n'importe quel autre engrais.

M. Glenn, c'est le nom de celui qui m'a écrit cette lettre, ne m'a pas écrit en sa qualité de cultivateur seulement, mais aussi en sa qualité de maître de la Grange, division d'Elgin, et son assertion est corroborée par M. Little, maître de la Grange, division de London.

Les députés savent que les droits sur le sel en baril sont de 15 centins par 100 lbs ; les droits sur le sel importé en grenier — c'est le sel employé comme engrais — sont de 10 centins par 100 lbs. ou de \$2 par tonne. Ces droits sont si élevés que nos cultivateurs ne peuvent presque pas se servir de sel. Ce changement d'état de choses les empêche virtuellement de pouvoir en acheter. Autrefois, ce monsieur employait du sel. Je lui ai écrit pour avoir des détails et il a attendu jusqu'à ce que le "Farmers' Institute" de Middlesex-est ait tenu une assemblée, pour me donner des informations. La question a alors été étudiée soigneusement sous tous ses aspects, et il a été proposé par M. James A. Glen, maître de la Grange, appuyé par M. James Lammamin :

Qu'attende que par la coalition des fabricants de sel, la classe agricole est obligée de payer 45 centins de plus par baril que s'il y avait de la concurrence, et que l'emploi du sel comme engrais a presque cessé, nous sommes d'opinion que le sel devrait être mis sur la liste des articles admis en franchise ou que les droits sur cet article devraient être réduits à 10 centins par baril, et à 30 centins par tonne sur le sel importé en grenier, et que la ficelle à lier devrait aussi être mise sur la liste des articles admis en franchise.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité. Le tarif, au sujet de cet article, permet aux manufacturiers de se liquer et de hausser les prix. On l'emploie pour les animaux, dans la fabrication du fromage, pour saler le foin et comme engrais, mais les droits et les coalitions qui sont une conséquence nécessaire du tarif, ont fait hausser excessivement les prix, de sorte qu'on ne peut plus s'en procurer aujourd'hui pour des fins auxquelles on l'employait autrefois avantageusement. C'est tellement le cas, que lorsque je suis parti de London, on le détaillait de \$1.20 à \$1.30 par baril, tandis que dans le Michigan, on le vendait 70 cents le baril. Voilà comment on rançonne nos cultivateurs.

Maintenant, quand aux engrais, nous nous rappelons le temps où le gouvernement a imposé des droits de \$6 par tonne sur toute espèce d'engrais importés dans le pays. Après une forte lutte, il a changé ces droits en les réduisant à 20 pour 100, ce qui est encore un fort tarif différentiel contre nos cultivateurs.

A la dernière session, l'opposition a fait une motion pour admettre les engrais en franchise, mais elle a été renvoyée. Après la prorogation, je suis